

## PROCÈS VERBAL D'ANALYSE DES PROJETS

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

<i>Service :</i>	<b>Service des Marchés Publics</b>
<i>Date Limite de Réception des projets :</i>	<b>29 août 2019 à 12 H 00</b>
<i>Nature de la prestation :</i>	<b>CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UNE SALLE DE CINEMA</b>
<i>Mode de Passation :</i>	<b>Concours Restreint de maîtrise d'œuvre</b>
<i>Dossier envoyé aux candidats :</i>	<b>L2125-1-2, R2162-15 à R2162-26 et R2172-4 du Code de la Commande Publique 10 Juin 2019</b>

### COMPOSITION DU JURY

Les membres de la commission ont été désignés par délibération en date du 23 avril 2014 et par arrêté du Maire du 20 mai 2019 pour les personnes qualifiées.

*Date de la Réunion :* **le 23 Septembre 2019**

<b>MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE</b>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Jean-Claude PELLETEUR	Président	
Edouard DEUX	Membre Titulaire	Excusé
Jacques CORNETI	Membre Titulaire	
Arlette LOILLIEUX	Membre Titulaire	
Jean-Paul ALLANIC	Membre Titulaire	
Patrick DUBOIS	Membre Titulaire	Excusé
Christian BEAUREPAIRE	Membre Suppléant	
Robert BELLLOT	Membre Suppléant	Absent

<b>MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE</b>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Frédérique AKEROYD	Architecte - D.P.L.G	
Jean-Marc FOUCAULT	Architecte - C.A.U.E	
Pascal MEIGNEN	Architecte - C.R.O.A.P.L	

<b>MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE</b>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
<b>MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE</b>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Marc DEMORA	Trésorier Principal	Excusé
Monsieur le Représentant de la D.D.P.P de Loire Atlantique	Direction Départementale de Protection de la Population	Absent
Jérôme BUTTIER – Société APRITEC	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	
Monsieur PAQUEREAU- cabinet AFORPAQ	Economie de la construction	
Monsieur Philippe CHARRON Architecte des Bâtiments de France	Architecte des Bâtiments de France	
Monsieur Christian LANDAIS Représentant de l'Agence pour le Développement régional du Cinéma,	Agence pour le développement régional du cinéma	Excusé
Luc-Olivier SEHIER	Directeur Général des Services	
Bertrand PRIOULT	Responsable du Bureau d'Etudes	
Luc YVRENOGÉAU	Directeur des affaires financières et de la Commande Publique	
Simon BARANGER	Projets Culturels	
Rodolphe MICHAUD	Responsable Service Animation de la Vie Locale	
Karine CORNEAU	Responsable Service Urbanisme	
Thanh DIEN	Bureau d'Etudes	

<b>SECRETARIAT DE LA COMMISSION</b>		
<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
Sylvie MARGUERITE	Responsable Marchés Publics	

## PREAMBULE

- La séance est ouverte à 14h00 par le président du jury, qui vérifie le quorum. Le quorum est atteint :

Oui,

Non.

La commission peut valablement délibérer.

Le Jury de sélection des candidatures s'est réuni le 3 Juin 2019 et a désigné 3 équipes admises à concourir (par ordre de dépôt) :

- TITAN
- ATELIER LAME

- BERRANGER-VINCENT

Les 3 équipes ont rendu leur projet dans les délais (29 Août 2019 à 12h00). Afin de préserver l'anonymat du concours, le secrétariat du service des marchés publics a procédé à l'enregistrement et l'identification suivante par chaque équipe (ordre de dépôt) :

- G – JAUNE
- S – ORANGE
- C – VERT

Il appartient donc au Jury de ce jour de proposer un classement des 3 équipes.

### DEROULEMENT DU JURY ET AVIS MOTIVE

Après avoir accueilli les membres du Jury, Monsieur le Président, déclare la séance ouverte à 14h00 et rappelle le rôle du jury de concours.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jérôme BUTTIER, Assistant à Maitrise d'Ouvrage, pour une présentation du déroulement de la séance.

Il est rappelé, dans un 1<sup>er</sup> temps, aux membres du Jury les critères d'analyse mentionnés dans le règlement du concours et sur lesquels les projets sont notés :

- Qualité architecturale et qualité de l'insertion dans le site (40%)
- Adéquation de la proposition au programme de l'opération (30%)
- Adéquation du projet avec l'enveloppe annoncée et la prise en compte des contraintes de maintenance et d'exploitation (30%)

Il est ensuite fait, un rappel sur l'objet du concours, la présentation du schéma fonctionnel du projet, des éléments du programme et du site d'implantation.

Monsieur Jérôme BUTTIER, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé à l'analyse des projets dans l'ordre alphabétique des Lettres attribuées aux candidats. De ce fait, la présentation des projets sera faite dans l'ordre suivant :

- Equipe C-VERT
- Equipe G-JAUNE
- Equipe S-ORANGE

Après avoir ouvert le panneau du projet C-VERT, Monsieur Jérôme BUTTIER demande aux membres du Jury s'ils souhaitent la lecture de la note de présentation faite par les candidats sur leur projet.

Dans l'affirmative, Monsieur Jérôme BUTTIER procède à la lecture de la note de présentation et explicative du projet proposé par le candidat C-VERT. Une analyse détaillée critère par critère est ensuite portée à la connaissance des membres du Jury avec présentation des fonctionnalités sur la planche A0.

Pour le critère portant sur l'adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire, la parole est laissée à Monsieur PAQUEREAU, économiste de la construction, qui informe les membres du jury des montants estimés par le candidat pour les travaux et le montant vérifié par ses soins. Il précise que pour ce candidat, l'écart présenté par rapport au programme est de 14.90% et que sur le montant vérifié, il est de 22.56%.

Monsieur Luc-Olivier SEHIER, Directeur Général des Services fait ensuite la lecture de la note de présentation du candidat G-JAUNE et, comme pour le candidat précédent, il est fait une analyse détaillée par critère et une présentation sur la planche A0. Il est précisé que le candidat a omis d'intégrer les contraintes liées au PPRL, et que dans le cas où le projet serait retenu, il faudrait travailler sur cette contrainte.

Comme précédemment, Monsieur PAQUEREAU indique aux membres du Jury l'analyse des montants des travaux estimés par le candidat (-0.08%) et les montants estimés vérifiés (12.72%).

Enfin, Monsieur Bertrand PRIOULT, responsable du Bureau d'Etude, procède à la lecture de la note du candidat S-ORANGE et comme précédemment une analyse détaillée du projet est portée à la connaissance des membres du Jury et l'analyse financière qui se porte pour ce candidat à une estimation de l'équipe à 12.43% et une estimation vérifiée à 12.99%.

Monsieur Jérôme BUTTIER invite ensuite les membres du Jury à prendre la parole et à ouvrir le débat sur les différents projets.

La parole est donnée aux experts architectes, Madame Frédérique AKEROYD, Monsieur Jean-Marc FOUCAULT et Monsieur Philippe MEIGNEN qui forment également un avis détaillé sur le projet des 3 équipes. La qualité architecturale du candidat G-Jaune est nettement mise en avant.

Monsieur Jacques CORNETI exprime sa préférence pour le candidat S-Orange (plain-pied notamment et absence de bois) et demande si les contraintes architecturales de l'AVAP ont bien été respectées par les candidats. Madame Karine CORNEAU rappelle que l'AVAP était annexée au programme de construction.

Monsieur l'architecte des bâtiments de France par intérim, exprime également son avis sur les trois projets et sa préférence pour le candidat G-Jaune.

A l'issue des informations, le président du Jury sollicite une suspension du Jury à 16h43.

Après cette suspension de séance et ces échanges entre les membres, il est proposé aux membres du Jury de passer à la notation de chaque projet par critère.

MEMBRES DU JURY			Projet C - VERT				Projet G - JAUNE				Projet S - ORANGE			
			Critères			Total	Critères			Total	Critères			Total
			n°1	n°2	n°3		n°1	n°2	n°3		n°1	n°2	n°3	
COLLEGE DES ELUS	M. PELLETEUR	Président du Jury	2	2	2	2	10	9	8	9,1	5	10	10	8
	M. BEAUREPAIRE	Membre Suppléant	3	2	2	2,4	10	9	8	9,1	4	9	9	7
	M. CORNETTI	Membre Titulaire	2	2	2	2	6	6	2	4,8	8	10	10	9,2
	Mme LOILLIEUX	Membre Titulaire	3	3	3	3	10	9	8	9,1	6	10	10	8,4
	M. ALLANIC	Membre Titulaire	3	5	5	4,2	10	9	8	9,1	4	10	10	7,6
	M. BELLLOT	Membre Suppléant				0				0				0
REPRESENTANTS	M. FOUCAULT	Architecte Conseil CA	6	3	2	3,9	10	9	9	9,4	3	7	8	5,7
	Mme AKEROYD	Architecte	6	4	4	4,8	9	9	9	9	4	7	9	6,4
	M. MEIGNEN	Architecte	6	4	5	5,1	9	9	6	8,1	4	6	8	5,8
<b>Total (moyenne sur 10)</b>			<b>3,875</b>	<b>3,125</b>	<b>3,125</b>		<b>9,25</b>	<b>8,625</b>	<b>7,25</b>		<b>4,75</b>	<b>8,625</b>	<b>9,25</b>	
<b>Total pondéré sur 100</b>			<b>15,5</b>	<b>9,375</b>	<b>9,375</b>	<b>34,25</b>	<b>37</b>	<b>25,875</b>	<b>21,75</b>	<b>84,625</b>	<b>19</b>	<b>25,875</b>	<b>27,75</b>	<b>72,625</b>